



LETTRE D'INFORMATION

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr

MAI
2021

PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le partenariat entre le SESAM et la Chambre d'Agriculture avec notamment sa Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or (la CAAPRE), **fête ses 10 ans cette année.**



Source La Golotte à Thorey-sous-Charny

La CAAPRE, sur le bassin Seine-Normandie, a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Sa mission porte sur **la mise en oeuvre de mesures et d'actions préventives agricoles** sur des zones d'actions pertinentes (captages d'eau potable, bords de cours d'eau, ...) identifiés comme prioritaires sur le territoire.

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or s'est engagée, via la CAAPRE, à mettre en oeuvre **des mesures et des actions préventives sur les Aires d'Alimentations des Captages** (puits et prises d'eau) gérées par le SESAM.

En effet, la plupart des ressources du SESAM proviennent de petits secteurs calcaires karstiques ce qui rend **les ressources en eau**



Source des Maizoires à Villeberny

existantes limitées en terme de quantité et particulièrement vulnérable aux pollutions (nitrates et pesticides étant les principaux facteurs de dégradation).

Pour limiter ces pollutions, la meilleure initiative au départ est la réalisation **d'études BAC ou Aires d'Alimentation de Captage (AAC)**. Une Aire d'Alimentation de Captage est définie comme l'ensemble de la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou qui ruisselle alimente un captage.

Vient ensuite **le volet agricole** qui consiste à définir **les pratiques et les réalisations possibles** sur les zones vulnérables des captages. Cela doit faire l'objet d'un **projet territorial impliquant l'ensemble des acteurs locaux** (collectivité, agriculteurs, industriels, particuliers...). En effet, pour que les opérations de protection de la qualité de l'eau soient durables, les plans d'actions doivent intégrer **une approche territoriale** qui repose sur une **dynamique de territoire concertée**, pour concilier intérêts économiques et environnementaux les plus adaptés au territoire.

Le SESAM s'est donc à nouveau engagé à soutenir techniquement et financièrement la CAAPRE.

Types d'actions menées sur le territoire

MESURES SURFACIQUES CONTRACTUALISEES

- **Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) visent à agir territorialement pour :**
 - réduire la fertilisation azotée,
 - favoriser la remise en herbe et
 - améliorer la couverture des sols agricoles.
- **Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui succèdent aux MAET visent à la réduction des phytosanitaires et herbicides ainsi qu'à promouvoir des mesures vertueuses sur les systèmes cultureux.**
- **la conversion en agriculture biologique.**

ACTIONS DE PARTENARIAT

- **Réalisation de plans prévisionnels de fumure avec les exploitants**
- **Analyse de fumier**
- **Réalisation de cartes d'assolements à l'échelle des captages**
- **Réalisation de reliquats azotés entrée et sortie hiver**
- **Actions de communication et journées techniques.**